Sur la route des cathédrales, témoignages de la science et de la foi du Moyen-Age

29/12/2014 à 8h00



Entre 1150 et 1225, les chantiers gothiques se multiplient et des édifices s'élèvent, toujours plus haut.

Né au Moyen-âge, au coeur du royaume de France, l'art gothique a dominé l'Europe et initié une révolution en matière d'architecture. Son monument emblématique est la cathédrale. En moins de deux cents ans, des dizaines d'édifices monumentaux ont surgis au nord de la Loire, transformant à jamais le paysage d'une France qui s'urbanisait.

Les édifices romans, véritables « bibles de pierre », dévoilent l'architecture d'un temps où les hommes en quête de salut imploraient Dieu dans sa miséricorde. Voûtes en berceau, murs épais, fenêtres réduites, les églises sont sombres mais couvertes de fresques aux couleurs vives. Le gothique se situe dans le prolongement du roman, à l'exemple de Vézelay, qui permet de bien discerner le passage d'un style à l'autre. À Vézelay, le corps sombre de l'édifice est roman, le chœur lumineux est gothique.

Si les cathédrales du Moyen Âge sont communément associées à l'art gothique, Saint-Denis en est le véritable prototype et son abbé, Suger, conseiller des rois de France, comme le promoteur d'un véritable modèle architectural qui a su s'imposer au-delà de la seule Île-de-France. En effet, c'est par la reconstruction du chœur de l'église abbatiale entre 1130 et 1144 que débute l'élan gothique.

L’effondrement du chœur de Beauvais en 1284 marque la fin d’une époque, et la crise du XIVe siècle, la fin du temps des cathédrales.

Joyaux de l’art religieux du Moyen-Age, les quelques 154 cathédrales de France sont « classées » en totalité ou partiellement en raison de leur intérêt artistique ou historique.

87 de nos cathédrales sont propriétés de l’État français, s’en ajoutent 67 autres. Si la cathédrale d’Ajaccio appartient à la région Corse, la majorité des autres sont propriétés d’une commune. C’est le cas des églises construites avant 1905 et érigées en cathédrales lors de la création de nouveaux diocèses, telles les cathédrales de Pontoise (1965) ou du Havre (1974).

De même, la propriété des édifices construits comme cathédrales sous l’Ancien Régime et ayant perdu leur statut de siège épiscopal après la Révolution – tels ceux de Saint-Malo, Tréguier, Noyon, Arles, Lescar, etc. – a été transférée aux communes.

Seule la cathédrale d’Évry construite après 1905 n’est pas propriété de l’état mais appartient à une association diocésaine.

Comme vous avez pu le remarquer, le calendrier de l’Avent a dépassé la date de Noël. Il se terminera le 6 janvier, fête de l’Épiphanie.